

SUIVI INDIVIDUEL



Embauche

Suivi classique

Pour tous les salariés (non confrontés à une situation à risques)

Visite d'information et de prévention

Dans les 3 mois* après la prise de poste
**dans les 2 mois pour les apprentis majeurs*



Tous les 5 ans

Renouvellement de la visite d'information et de prévention

45 ans du salarié

Visite de mi-carrière

Pendant l'année civile des 45 ans du salarié